

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération NB 16/087

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 CONVENTION FONCIERE

NILVANGE – ZAC de la Paix – Sédentarisation des gens du voyage – F P09MF70X022

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/036 du Conseil d'Administration de l'EPFL en date du 25 novembre 2015, relative aux modalités d'utilisation des fonds SRU,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération du Val de Fensch et l'OPH de Thionville souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise d'un secteur situé à Nilvange sur la ZAC de la Paix en vue de créer des logements sociaux et de sédentariser des gens du voyage,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec l'OPH de Thionville annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie d'environ 1 ha ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € HT.
- approuve une minoration foncière sur la base de 2 000 € maximum par logement soit un montant total de 38 000 € pour 19 logements, en l'état actuel du projet,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec l'OPH de Thionville la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE

2 4 0CT 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Prater de la Company de Le Secrétaire Général pour les A Régionales et Européan

Jacques GARAL

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER